

## **CONDITIONS GÉNÉRALES STANDARDS SIEMENS**

### **Addenda aux conditions standards pour services de gestion des factures de services publics (SGFSP) et(ou) services d'analyse et de recommandation pour l'approvisionnement en énergie (SAE)**

Les conditions générales du présent addenda pour les services de gestion des factures de services publics (SGFSP) et(ou) les services d'analyse et de recommandation pour l'approvisionnement en énergie (SAE) s'appliquent uniquement aux services de gestion des factures de services publics (SGFSU) et(ou) aux services d'analyse et de recommandation pour l'approvisionnement en énergie (SAE) indiqués dans la proposition (SDLSP) et complètent les conditions générales standards avec les articles suivants :

#### **Article SGFSP-SAE 1 : Définitions**

*SGFSP-SAE 1* Le mot « installations » désigne le ou les emplacements, indiqués dans la proposition, qui font l'objet des services d'analyse et de recommandation pour l'approvisionnement, de gestion des factures de services publics, de gestion de l'utilisation de l'énergie, d'analyse de l'exploitation des installations et(ou) de mise en oeuvre proactive d'améliorations.

#### **Article SGFSP-SAE 2 : Obligations de l'acheteur**

*SGFSP-SAE2.1* Dans les trente (30) jours suivant la signature du contrat, Siemens fournira à l'acheteur un questionnaire et d'autres renseignements nécessaires pour préparer l'acheteur à recevoir ces services. L'acheteur devra fournir les éléments suivants à Siemens : (a) un questionnaire rempli pour chacune des installations, qui comprendra les détails des exigences liées à l'approvisionnement en énergie; (b) une copie lisible d'une facture récente et représentative pour chaque compte précis d'énergie ou de service public (un « compte » pour chacun); (c) une lettre d'autorisation signée sous la forme de la pièce SGFSP-SAE2.1 ci-jointe; et (d) tous les autres renseignements pertinents sur le compte que Siemens pourrait raisonnablement demander.

*SGFSP-SAE2.2* L'acheteur avisera rapidement Siemens de tout changement dans l'exploitation des installations qui aura une incidence importante sur les coûts énergétiques ou les exigences en matière d'approvisionnement en énergie et qui pourrait avoir un impact sur les services fournis par Siemens.

*SGFSP-SAE2.3* L'acheteur fournira aussi rapidement à Siemens toute autre information que Siemens demandera raisonnablement pendant la durée du contrat.

*SGFSP-SAE2.4* Le défaut par l'acheteur de remplir l'une ou l'autre de ses obligations ne le soustraira pas à son obligation de paiement.

#### **Article SGFSP-SAE 3 : Obligations de Siemens**

*SGFSP-SAE3.1* Siemens ne vérifiera pas l'exactitude des renseignements sur l'intégration de compte de services publics fournis par l'acheteur, et elle ne sera pas responsable de l'inexactitude ou du caractère incomplet de tels renseignements. Le cas échéant, l'acheteur reconnaît que des services d'analyse et de recommandation pour l'approvisionnement en énergie ne commenceront qu'après que Siemens aura reçu les renseignements sur l'approvisionnement en énergie sous la forme et dans le format présentés dans la pièce jointe SGFSP-SAE 2.1, et les parties ont déterminé qu'il y a des possibilités d'approvisionnement pouvant répondre aux besoins et aux exigences de l'acheteur.

**CONDITIONS GÉNÉRALES STANDARDS SIEMENS**

**Addenda aux conditions standards pour services de gestion des factures de services publics (SGFSP) et(ou) services d'analyse et de recommandation pour l'approvisionnement en énergie (SAE)**

*SGFSP-SAE3.2* Siemens ne sera tenue de commencer la prestation des services prévus aux présentes que lorsqu'elle aura reçu les renseignements indiqués à l'article SGFSP-SAE 2.1.

**CONDITIONS GÉNÉRALES STANDARDS SIEMENS**

**Addenda aux conditions standards pour services de gestion des factures de services publics (SGFSP) et(ou) services d'analyse et de recommandation pour l'approvisionnement en énergie (SAE)**

**Pièce jointe SGFSP-SAE-2.1**

Formulaire de lettre d'autorisation

**CETTE LETTRE DOIT ÊTRE IMPRIMÉE SUR DU  
PAPIER EN-TÊTE DE L'ENTREPRISE**

Madame, Monsieur,

Cette lettre donne à Siemens Canada limitée, et, le cas échéant, de ses sous-traitants ou consultants, le pouvoir de discuter, de recevoir et de transmettre des données, et de négocier des éléments propres aux comptes, y compris, mais sans s'y limiter: les taux et les changements de taux, les contrats, les renseignements historiques, les changements d'adresse au dossier, et(ou) des erreurs dans les factures ou l'état des comptes. Les changements de taux et(ou) les documents contractuels doivent être soumis à Siemens et(ou) ses partenaires pour transmission à [nom de l'acheteur]. Seuls les contrats signés par un agent/gestionnaire de [nom de l'acheteur] seront considérés comme valides.

Veillez transmettre toutes les négociations et les communications à :

Siemens Canada limitée

1577 North Service Road East  
Oakville, ON L6H 0H6

À l'attention de : **[INSERT]**

Cordialement,

**[Titre]**

**[Nom de l'acheteur]**